



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Normandin, que le 11 juillet 2022 à 19 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Au 1228, avenue des Écoles : autoriser le projet d'agrandissement du bâtiment principal du Centre Plein Vie. L'agrandissement serait implanté à une distance de 2.59 mètres de la ligne de terrain latérale alors que la marge autorisée est de 6 mètres selon le règlement actuel.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 23<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2022.

Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 23 juin 2022, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

Lyne Groleau